



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Octobre 2021 à 20 heures 00
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absence : 1

Procuration : 0

Date de convocation : 01/10/2021

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER et M. Pascal WIEDEMANN, adjoints,
MMES Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice
GSCHWIND, Nicolas HANS, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absente excusée : Mme Stella STOECKEL

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2021

ACTUALITE

1. 15 juillet : Rencontre avec M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est à la Maison de la Nature du Sundgau
2. 27 juillet : Réunion du Conseil de Fabrique
3. 10 août : tags sur le bâtiment école
4. Les 20 ans du marché
5. Rentrée scolaire / Réunion du SIS des Sources
6. Consultation concernant l'Aménagement foncier Agricole Forestier et Environnemental de Dannemarie
7. Etat d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs
8. Autres travaux effectués dans la commune : CD68, agent intercommunal
9. CCSAL : Réunion assainissement Manspach et Altenach le 28 septembre
10. Mouvement de personnel
11. Organisation de l'Armistice du 11 novembre
12. Fête de Noël

DELIBERATIONS

1. Analyse d'offres d'établissements bancaires et choix pour le financement de la 4^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs et l'acquisition de terrains près du cimetière
2. Décision budgétaire modificative
3. Forêt :
Approbation du programme de travaux d'exploitation 2022
Approbation de l'état d'assiette 2023
Motion contre une hausse de la contribution des communes pour le financement de l'ONF et contre la suppression d'emplois à l'ONF
4. Terrains rhizosphère : finalisation comptable de l'acte de cession
5. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade
6. Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe en remplacement du poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
7. Approbation de la révision de la convention de participation en matière de complémentaire prévoyance initiée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

DIVERS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

C'est un moment important de pouvoir se retrouver en mairie. On espère pouvoir bientôt ôter le masque et que cette épidémie reste derrière nous.

✓ Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

ACTUALITE

Monsieur Gérard GISSINGER nous a quittés fin septembre.

Le Conseil municipal présente ses sincères condoléances à sa famille.

L'œuvre historique et photographique remarquable que laisse généreusement M. GISSINGER à la commune de Manspach, ne doit pas nous faire oublier sa modestie, sa gentillesse, son sourire, son horreur du conflit et du ragot, son souci permanent du bien d'autrui, son petit coup d'accordéon aux desserts de la fête de Noël. Avec son départ, nous perdons un citoyen exemplaire, qui avait placé avec bonheur et mérite le devoir, le respect et le service d'autrui au fronton de sa vie. Chapeau l'artiste...
Merci à toi !

Des pages de la vie manspachaises nous sont revenues : il convient d'archiver ces photos et documents historiques, un travail conséquent de numérisation des diapositives est à faire.

1. 15 juillet : rencontre avec M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est à la Maison de la Nature du Sundgau

Le 15 Juillet, M. Jean ROTTNER est venu à la Maison de la Nature rencontrer M. Vincent GASSMANN, Président de la CCSAL, et M. le Maire en qualité de Président de l'EPAGE Largue, pour se faire présenter les 2 collectivités et leurs actions sur le territoire du Bassin versant de la Largue. Les thèmes Eau, Environnement, Education, Economie, Agriculture ont été abordés.

2. 27 juillet : réunion du Conseil de Fabrique

Mme VERRIER a représenté M. le Maire et fait part que le Conseil de Fabrique recherche un trésorier.

3. 28 juillet : visite de M. le Préfet à la Maison de la Nature du Sundgau

M. Louis LAUGIER, Préfet du Haut-Rhin, s'est rendu à la Maison de la Nature du Sundgau, accompagné par Mme Amelle GHAYOU, Sous-Préfète d'Altkirch.

M. le Maire, en qualité de Président de l'EPAGE Largue et Président de l'association de gestion de la Maison de la Nature, les a accueillis et a échangé sur le thème de l'eau avec l'équipe de l'EPAGE Largue.

4. 10 août : tags sur le bâtiment école

M. le Maire appelle la gendarmerie qui vient constater.

Il porte plainte. Aucune suite à ce jour. Il adresse un courrier à Mme la Sous-Préfète. Aucune réponse à ce jour.

Un article est paru dans la presse

M. WIEDEMANN et M. Cédric SAUNER, agent intercommunal, ont repeint le mur pour la rentrée scolaire aux frais de la commune sans que les autorités s'en émeuvent, dit M. le Maire.

« L'ECOLE REPUBLICAINE NE MERITE PAS CE GENRE D'OUTRAGES.

C'est révoltant ! »

5. Les 20 ans du marché

Le samedi 28 août 2021 s'est tenu le 239^{ème} marché fermier et bio de Manspach. Un beau moment de retrouvailles et de rencontre.

M. Jerry MONNOT et son équipe souhaitent passer le relai à une autre génération de bénévoles pour que ce rendez-vous mensuel se poursuive. Les chalandis sont enthousiastes pour continuer. Il faut inventer la suite pour ouvrir l'installation du marché, faire la pub... Faire le boulot que faisait Jerry avec ses amis. Superbe travail ! Merci !

6. Rentrée scolaire / Réunion du SIS des Sources

La rentrée scolaire du R.P.I. s'est très bien passée.

Une réunion du SIS des Sources a eu lieu le 20 septembre. M. le Maire donne la parole à Caroline et Nathalie, Déléguées du Conseil municipal de la Commune de Manspach : il y a 128 élèves ; les séances de piscine sont passées de 16 à 8, en raison de la pandémie ; un logo pour le RPI et un logo pour le SIS sont à l'étude ; une réflexion est en cours concernant les capteurs de CO2.

M. WIEDEMANN dit que ces capteurs ne servent à rien et qu'il convient d'aérer régulièrement.

M. DIETMANN estime qu'il est plus judicieux de subventionner TREMA du montant de ces capteurs, pour financer d'autres activités.

M. WIEDEMANN constate qu'il y a beaucoup de papier essuies mains dans les toilettes qui se retrouvent par terre au lieu d'être jetés dans la poubelle. C'est inadmissible.

M. DIETMANN fait part de l'arrivée d'une nouvelle institutrice : Mme Bénédicte WAMSTER.

Il fait remarquer que Mme MEISTER, Présidente du SIS des Sources, a une haute éthique du monde scolaire et s'implique beaucoup.

7. Consultation concernant l'Aménagement foncier Agricole Forestier et Environnemental de Dannemarie

Les propriétaires des terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de Dannemarie avec extension sur les communes d'Altenach et Ballersdorf sont informés qu'une consultation d'un mois sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés a lieu en mairie de Dannemarie du 6 octobre 2021 au 4 novembre 2021.

Pour la Commune de Manspach, cela concerne 3 parcelles situées sur le ban communal de Dannemarie (Niederau). 14 ares

8. Etat d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs

Les travaux sont suivis par M. le Maire et M. WIEDEMANN.

Rues de l'Automne, de la Largue et de la vallée, les travaux d'enfouissement et de raccordement souterrain des riverains sont achevés et homologués par ENEDIS et PTT /ORANGE. Les boîtes fibre optique sont installées. La H.T. est installée.

Rue des Vergers et rue des Jardins : Terminé. HT Installée.

En cours : finition voiries et zone de retournement et zone de rejet végétalisé

Saint-Léger 1 : Tous les réseaux sont posés + pose HT. Il reste la remise en état de surface

Saint-Léger 2 : Tout est posé jusqu'à la Rigole. Il reste la remise en état de surface

St Léger 3 avec rue de la Forêt : Les travaux commencent cette semaine et doivent être achevés mi-novembre.

Pour la basse tension, le téléphone, la fibre, l'éclairage public, et la Haute Tension enfouie dans le village, avec enlèvement de tous les réseaux aériens, tout devrait être terminé mi-Novembre. ENEDIS a un problème de délai pour la livraison du nouveau transfo qui n'arrivera que le 14 Février. En attendant, ils resteront branchés sur l'ancien transfo rue des vergers.

M. le Maire présente l'évolution de l'acheminement et la sécurisation électrique du village

1925 : Aérien triphasé

1960 : Renforcement aérien

2010 : Renforcement souterrain

photovoltaïque, éolien, pompes à chaleur, recharge véhicules électriques, réchauffement climatique

La nouvelle armoire Fibre optique qui se trouve derrière l'abri-bus, et qui dessert Manspach et Altenach depuis Dannemarie est déjà branchée et appareillée. L'opérateur « FREE » a déjà posé son module avec 27 abonnés.

Manspach est en train de boucler son challenge, avec un engagement au 31 Décembre 2021.

A partir du 1er Janvier 2022, la balle sera dans le camp de « ROSACE » et des différents opérateurs qui organiseront sans doute une réunion publique, qui ne concernera en rien la commune, sauf pour ce qui concerne la location de la salle.

9. Autres travaux effectués dans la commune : CD68, agent intercommunal

⇒ La Communauté Européenne d'Alsace par sa direction des routes et son Directeur M. GRIENENBERGER viennent de nous informer que la commune de Manspach a été retenue pour

renouveler la couche de roulement de la Rue du Moulin, le carrefour « Chez Dany » la rue de la Chapelle et la rue de l'Eglise jusqu'au pont du Krebsbach.

Ces travaux seront réalisés à partir du 25 Octobre 2021 sur la période des vacances de la Toussaint. Cette opération ne remet pas en question la réalisation de la rue du viaduc et de l'Eglise en 2022/2023.

M. le Maire remercie le Syndicat d'eau pour avoir répondu à sa requête de remise à niveau des bouches à clés.

M. STANTINA, Vice-Président du SIAEP Altenach-Manspach, parle du regard au niveau de « Dany bar » qui n'est toujours pas réparé.

M. DIETMANN répond que c'est du ressort de la CCSAL et que selon les dernières informations obtenues, la Direction des Routes le réparera en même temps.

- ⇒ Deux appartements de la maison dîmière ont été rénovés par M. WIEDEMANN et M. SAUNER. Merci à eux.
- ⇒ Une plaque en granit Feuille Morte sera mise en place au monument aux morts, où il sera inscrit : OPERATION BARKHANE LOIC RISSER
- ⇒ Des opérations de tailles sanitaires et sécuritaires des arbres communaux de l'espace public ont été réalisées pour un montant de 2 748 €

10. CCSAL : Réunion assainissement Manspach et Altenach le 28 septembre

La CCSAL a mandaté l'entreprise SCORE qui a effectué le curage et les inspections télévisées d'environ 2,7 km de réseaux d'assainissement situés sur la commune de Manspach cet été.

Cette mission complémentaire a permis à SINBIO de finaliser l'élaboration de l'avant-projet mutualisé Altenach/ Manspach.

M. le Maire présente des photos des 2 types de caméras mobiles utilisées pour l'inspection des réseaux d'assainissement et la caméra au travail dans un regard de la rue du moulin.

M. le Maire et Mme VERRIER ont participé à une réunion qui a eu lieu à la CCSAL le 28 septembre, à laquelle le bureau d'étude SINBIO a présenté l'avant-projet des réseaux de Manspach, le projet des réseaux d'Altenach et la faisabilité du transfert des effluents d'Altenach sur Manspach avec création d'une station de traitement intercommunale financée à 50% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Construction STEP Manspach Altenach

| | |
|--|-----------------|
| • Travaux de construction STEP MUTUALISEE 1300 EQH | 467 210€ |
| • Réseau de collecte et de transfert Altenach | 513 390€ |
| • Adaptation réseau Manspach (Rues en ANC) | |
| Rue du Krebsbach, rue de la Largue, Rue de l'Automne | <u>122 950€</u> |
| | 1 103 550€ |
| Station Manspach + Station et réseau Altenach | 1 975 000 € |
| Opération inscrite dans le CTEC selon PAOT 19/21 | |

M. le Maire rappelle que l'AERM n'avait pas subventionné la création de la rhizosphère (Département : 20 % et Europe : 71 %), c'est pourquoi elle participe à hauteur de 50 % à sa réhabilitation.

11. Mouvement de personnel

Après 7 années au secrétariat communal, Mireille quitte la commune de Manspach pour rejoindre à plein temps le service Urbanisme de la commune de Brunstatt-Didenheim.

Au nom de la collectivité villageoise de Manspach, nous la remercions pour l'excellence du travail effectué, pour la douceur de son sourire, et l'énergie de sa compétence. Nous lui souhaitons toutes et tous, plein succès dans sa nouvelle mission.

Bienvenue à Mme Claudine WEIBEL.

12. Organisation de l'Armistice du 11 novembre

Le Conseil municipal décide d'organiser la cérémonie le dimanche 14 novembre.

13. Fête de Noël

Le Conseil municipal décide d'organiser la fête Noël le dimanche 19 décembre.

Une réunion de préparation aura lieu jeudi 21 octobre.

URBANISME

Permis de construire accordés :

- M. Timothé GRETER, demeurant à MANSPACH, création d'un carport toit plat et végétalisé rue du Viaduc 68210 MANSPACH

Déclarations préalables accordées :

- M. Donovan BROGLIA, demeurant à MANSPACH, construction d'une piscine semi enterrée 3C rue du Viaduc 68210 MANSPACH
- M. Joël LAMARE, demeurant à MANSPACH, construction d'une extension 4 rue de la Roselière 68210 MANSPACH
- M. Claude WASSER, demeurant à MANSPACH, division en vue de construire rue de la Chapelle 68210 MANSPACH

Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) :

- Vente par M. et Mme Jean-Luc ZORN, d'une maison 4 rue de la Largue, au profit de Mme Audrey GIRARD, demeurant à DANNEMARIE, au prix de 223.000, - Euros.
- Vente par M et Mme René MEYER, Mme Carole LEBUS MULLER, M. Pascal LEBUS et Mme Danielle LEBUS, d'une maison au profit de M. Jean-Max FRANCOISE demeurant à HEIMSBRUNN, au prix de 69.000, - Euros.

DYNAMIQUE BUDGETAIRE

| FONCTIONNEMENT | PREVISIONS BUDGETISEES | Dépenses/Recettes Réalisées au 12/10 | Pourcentage utilisé |
|--|------------------------|--|-----------------------------------|
| Dépenses | 431 111 € | 315 939€ <small>Avec virement section investissement</small> | 73% |
| <small>Charges à caractère général</small> | 155 100 € | 106 888€ | 69% |
| Recettes | 431 111 € | 303 832€ | Pourcentage réalisé 70% |
| INVESTISSEMENT Dépenses | 774 912 € | 314 545€ <small>Avec déficit antérieur reporté</small> | 41% |
| Recettes | 774 984 € | 272 560€ <small>Avec virement section fonctionnement</small> | Pourcentage réalisé 35% |

DELIBERATIONS

1. Analyse d’offres d’établissements bancaires et choix pour le financement de la 4^{ème} tranche d’enfouissement des réseaux secs et l’acquisition de terrains près du cimetière **(Délibération 26/2021)**

Après avoir examiné les offres proposées par divers organismes bancaires, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- retient l’offre de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne qui s’établit comme suit :
 - Un emprunt de 240 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,13 %
Echéances trimestrielles en capital constant
Frais de dossier 300 €
 - Un emprunt relais de 293 000 € sur 2 ans au taux fixe de 0.50 %
Echéances trimestrielles (intérêts)
Frais de dossier 300 €
- donne toute latitude à Monsieur le Maire pour signer les contrats de prêt correspondant.

2. Décision budgétaire modificative **(Délibération 27/2021)**

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour la section d’investissement, le Conseil municipal décide, à l’unanimité, de prendre en compte les dépenses et recettes suivantes :

Dépense d’investissement :

Chapitre 020 : une réduction de crédit de 420€

Article 020 : Dépenses imprévues : 2 000 € Nouveau montant : 1 580 €

Chapitre 16 : une augmentation de 420€

Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus : 520 € Nouveau montant : 940 €

Chapitre 21 : une augmentation de crédit de 93.500€

Article 2111 : Terrains nus : Nouveau montant : 92 500 €

Article 2183 : Matériel de bureau et informatique : Nouveau montant : 1 000 €

Recettes d’investissement :

Chapitre 16 : une augmentation de crédit de 353.000 €

Article 1641 : Emprunts en euros : 180 000 € Nouveau montant : 533 000 €

⇒ Sur-équilibre du budget en investissement de 259.572.15 €

3. Forêt :

Approbation du programme de travaux d’exploitation 2022 **(Délibération 28/2021)**

Vu le programme des travaux d’exploitation avec l’état prévisionnel des coupes pour l’exercice 2022 présenté par les services de l’ONF,

Entendu les explications complémentaires apportées par Monsieur le Maire,

Compte tenu de l’impact catastrophique du réchauffement climatique

Le Conseil Municipal décide d’adopter ce programme sans observation :

- Parcelles de chablis pour un volume prévisionnel de 530 m3

Approbation de l'état d'assiette 2023.
(Délibération 29/2021)

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'ONF concernant les coupes à marteler pendant l'hiver 2022/2023 en forêt de Manspach,

Considérant que la forêt communale est actuellement impactée par les dépérissements des résineux, des frênes et des hêtres et que les Conseillers auront la possibilité d'ajuster le cas échéant les volumes martelés lors de la proposition par l'ONF de l'état prévisionnel des coupes en fonction de ces évolutions sanitaires et climatiques,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette 2023 proposé par l'ONF ci-joint.

Motion contre une hausse de la contribution des communes pour le financement de l'ONF et contre la suppression d'emplois à l'ONF
(Délibération 30/2021)

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- donne toute latitude à M. le Maire pour signer tout document afférent.

4. Terrains rhizosphère : finalisation comptable de l'acte de cession

(Délibération 31/2021)

Vu la prise de compétence Assainissement de la CCSAL au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant le procès-verbal du 17/09/2018 de mise à disposition de l'actif et du passif du budget dissous Assainissement de la Commune de Manspach à la CCSAL ;

Considérant la délibération du 06/06/2019 de la CCSAL, relative à la volonté d'acquérir des terrains propriétés de la Commune de Manspach, afin de permettre la réhabilitation de la rhizosphère ;

Considérant la délibération du 10/09/2019 de la Commune de Manspach, relative à la vente des dits terrains,

Afin de finaliser l'acte de cession,

Le Conseil municipal décide

- De réintégrer dans l'actif de la Commune l'acquisition des terrains suivants :

| Compte | Inventaire | Libellé immobilisation | Date m.e.s | Valeur nette |
|--------|------------------------|---------------------------|------------|--------------|
| 2111 | 2018/2111/TERRAINSSTEP | ACHAT TERRAINS STEP | 12/4/18 | 24 866.00 |

- DONNE toute latitude à M. le Maire pour signer toutes les pièces, actes s'y rapportant.

5. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade

(Délibération 32/2021)

L'organe délibérant,

Sur support de l'autorité territoriale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 49 ;

Vu le budget de la Commune de Manspach ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Manspach ;

Vu l'avis favorable du comité technique n° CT2021/420 du 16/09/2021 ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Décide, à l'unanimité, de fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade selon les modalités suivantes :

| Cadre d'emplois | Catégorie | Grade d'avancement | Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables |
|------------------------|-----------|--|--|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | |
| Rédacteur territorial | B | Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe | 100 % |

Ces taux sont applicables à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

6. Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe en remplacement du poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
(Délibération 33/2021)

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les nécessités de services,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (17h30/35ème) dans le cadre de l'avancement de grade de la secrétaire.
- Donne toute latitude à M. le Maire pour pourvoir, par arrêté, le poste ainsi créé.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

7. Approbation de la révision de la convention de participation en matière de complémentaire prévoyance initiée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
(Délibération 34/2021)

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25/09/2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

| Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 : | | |
|--|---------------------------|-------|
| <i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i> | | |
| | Niveau d'indemnisation | Tarif |
| Incapacité | 95% | 0,64% |
| Invalidité | 95% | 0,34% |
| Perte de retraite | 95% | 0,49% |
| Décès / PTIA | 100% | 0,33% |

Article 2 : d'augmenter la participation employeur à la prévoyance de 12€ à 13€ par mois, soit 156 € par an et par agent.

Article 3 : Le Conseil municipal donne toute latitude à M. le Maire pour signer l'avenant aux conditions particulières, ainsi que tout acte y afférent.

DIVERS :

- ⇒ Opération brioches de l'ADAPEI Territoire Sundgau :
Du 7 au 12 septembre 2021 - 150 brioches ont été vendues.
Un grand merci à tous pour votre implication dans la vente des brioches et aux Manspachois pour leur générosité.
- ⇒ Quête contre le Cancer :

| | |
|-----------|--------------|
| En 2019 : | 2 200,- € |
| En 2020 : | Pas de quête |
| En 2021 : | 2 450,- € |

Merci à M. Michel MARTIN pour son implication dans la quête annuelle contre le cancer

- ⇒ Mme DURAND alerte sur la vitesse excessive de certains usagers de la rue du Viaduc : les riverains se plaignent.
Elle signale également que les margelles sur le mur de l'école sont cassées.
- ⇒ M. le Maire propose de réfléchir à un groupe de créativité concernant la signalétique.
- ⇒ Il espère que le printemps 2022 marquera la fin des gros travaux à Manspach et que l'épidémie COVID sera derrière nous, ce qui permettra d'organiser une journée citoyenne dans de bonnes conditions.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22h15.

Table des délibérations

- Délibération : 26/2021 : Analyse d'offres d'établissements bancaires et choix pour le financement de la 4^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs et l'acquisition de terrains près du cimetière
- Délibération : 27/2021 : Décision budgétaire modificative
Forêt :
- Délibération : 28/2021 : Forêt : Approbation du programme de travaux d'exploitation 2021
- Délibération : 29/2021 : Forêt : Approbation de l'état d'assiette 2023
- Délibération : 30/2021 : Forêt : Motion contre une hausse de la contribution des communes pour le financement de l'ONF et contre la suppression d'emplois à l'ONF
- Délibération : 31/2021 : Terrains rhizosphère : finalisation comptable de l'acte de cession
- Délibération : 32/2021 : Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade
- Délibération : 33/2021 : Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe en remplacement du poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
- Délibération : 34/2021 : Approbation de la révision de la convention de participation en matière de complémentaire prévoyance initiée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin

| Nom Prénoms | Présent(e) | Absent(e) Excusé(e) | Procuration | Signature |
|--------------------------|------------|------------------------|-------------|-----------|
| M. DIETMANN Daniel | X | | | |
| Mme VERRIER Nathalie | X | | | |
| M. WIEDEMANN Pascal | X | | | |
| Mme BINDA Marie-Paule | X | | | |
| Mme DURAND Nathalie | X | | | |
| M. FLURY Jean-Marie | X | | | |
| M. GENTZBITTEL Sébastien | X | | | |
| M. GERBER Jérémy | X | | | |
| M. GSCHWIND Brice | X | | | |
| M. HANS Nicolas | | X | | |
| Mme JOLY Mireille | X | | | |
| Mme KIGER Caroline | X | | | |
| M. RICHARD Dominique | X | | | |
| M. STANTINA Jean-Louis | X | | | |
| Mme STOECKEL Stella | | X | | |